

## Témoignage : sécuriser l'environnement juridique dans la diffusion en ligne des archives et données

Christophe Becker

---

### Citer ce document / Cite this document :

Becker Christophe. Témoignage : sécuriser l'environnement juridique dans la diffusion en ligne des archives et données. In: La Gazette des archives, n°242, 2016-2. Les risques du métier. Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des Archivistes français. 5 et 6 février 2015. pp. 121-123;

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2016\\_num\\_242\\_2\\_5361](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_242_2_5361)

---

Fichier pdf généré le 18/03/2019

## ***Témoignage : sécuriser l'environnement juridique dans la diffusion en ligne des archives et données***

---

*Christophe* BECKER

*Mon propos a pour objectif de présenter comment Geneanet gère les risques liés à son activité. Ce site Internet, créé en 1996 par Jacques Le Marois, a pour objet le partage et l'échange d'informations généalogiques. Une société a été constituée en 2000 pour pérenniser le projet et j'en ai repris la direction en 2003. Elle représente aujourd'hui 27 salariés gérant un site Internet en dix langues, deux millions de visiteurs uniques chaque mois, une base d'inscrits regroupant 1 870 000 membres dont 570 000 ont déposé tout ou partie de leur arbre en ligne, celui-ci représentant de 10-15 personnes à plusieurs dizaines de milliers individus. Nous avons passé le cap des deux milliards d'individus référencés sur l'ensemble de nos bases de données au début du mois de janvier 2015. L'objectif de Geneanet est de donner accès aux millions de passionnés de généalogie à l'ensemble des informations pouvant venir enrichir leur arbre généalogique et la connaissance de leurs ancêtres.*

*J'ai identifié six ou sept risques liés à notre métier lors de la préparation de mon intervention. Le premier, que je passerai par pertes et profits, est le risque de fraude. Nous avons en effet subi une seule tentative de fraude à la carte bleue en douze ans.*

*Le premier véritable risque est celui de l'erreur. Nous sommes un site Internet et chacun peut déposer une information qui peut être erronée. Elle se propagera néanmoins très rapidement d'un arbre ou d'un site à l'autre. Nous pouvons faire face à ce risque d'une part en développant des outils et en demandant à nos utilisateurs d'indiquer la source de leurs informations, et d'autre part en nous appuyant sur le rôle de la communauté, puisque les utilisateurs viennent indiquer les éventuelles erreurs et les corriger.*

*Le deuxième risque est celui de la copie, et nous allons essayer d'en constituer une force en formalisant et traçant ce procédé. Chacun de ces généalogistes pourra enrichir ses travaux avec le travail des autres. Il pourra copier l'information d'autres généalogistes dès lors qu'une*

*information reprise lui permettra de compléter la généalogie qu'il met en ligne sur notre site. Tout généalogiste est un recopieur en puissance. Il n'invente pas la donnée : il la recopie dans les fonds d'archives, les archives de l'état civil et paroissial, mais également dans les documents de famille qu'il peut retrouver, ainsi que dans ces fonds des familles de France qui sont jetés au moment des successions.*

*Le troisième risque est concurrentiel. Nous ne sommes pas seuls à développer des sites pour déposer des arbres généalogiques, en tout cas au niveau international. De grands sites traitent de ce domaine. L'offre de Geneanet se distingue par le statut du déposant : il demeure propriétaire de ses données. Aucun transfert de propriété n'est accompli, ce qui diffère de la plupart des sites anglo-saxons pour lesquels les conditions générales indiquent que la moindre information déposée devient la propriété du site, qui peut la réutiliser comme bon lui semble. Ces sites anglo-saxons contiennent des milliards d'informations et ont tendance à s'approprier ces données sans qu'il soit possible de déterminer ce qu'ils en feront demain.*

*Le quatrième type de risque est celui de perte de données. L'ensemble des informations contenues sur les serveurs de Geneanet représente 36 000 téraoctets. La protection est opérée par des sauvegardes très régulières (quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles) en trois lieux différents : dans nos locaux, chez notre hébergeur principal situé en face de l'Élysée dans un quartier protégé et chez un deuxième hébergeur pour procéder aux sauvegardes chaque semaine et chaque mois.*

*Le cinquième risque consiste à diffuser sur Geneanet des informations protégées. Nous invitons nos utilisateurs à indiquer la source de leurs informations et placer l'acte à côté de la fiche de l'individu qui les intéresse. Des outils permettent de rattacher une copie numérique de l'acte à chaque fiche. Nous leur demandons de se mettre en conformité avec les règlements de chaque service d'Archives départementales, chacune ayant des règlements différents.*

*Nous essayons de passer par des partenariats si nos utilisateurs nous proposent de faire des diffusions plus massives de registres, à l'image de ce que nous avons pu accomplir avec les Archives du Rhône. Nous avons un accord tripartite entre les Archives départementales du Rhône, la société de généalogie locale et Geneanet. Ce partenariat consiste à demander aux utilisateurs de la société généalogique locale de photographier en accord avec les Archives départementales un certain nombre de fonds qui n'étaient pas prêts à être numérisés. Ces fonds sont ensuite mis en ligne sur Geneanet et des bénévoles viennent les indexer. L'index des photographies et une copie de celles-ci sont ensuite remis aux Archives départementales.*

*Le dernier risque est celui de divulgation d'informations personnelles. Une confusion subsiste auprès des généalogistes entre la loi sur la communicabilité des archives et les recommandations de la CNIL sur les délais de diffusion en ligne. La loi sur la communicabilité des archives concerne directement les archivistes. Le cas est différent pour une personne qui nous contacte parce qu'elle a trouvé l'acte de mariage de ses parents ou son acte*

*de naissance sur notre site. La CNIL précise que chacun peut avoir accès à ses données personnelles ou à celles de ses descendants et en demander le retrait ou la modification. L'acte d'un arrière grand-parent décédé a pu être trouvé à un autre endroit et nous ne sommes pas tenus de retirer l'acte puisque nous sommes alors considérés comme un hébergeur et non comme un éditeur d'information. Aucun des utilisateurs de Geneanet n'a été jusqu'à intenter une action devant les tribunaux ; si tel était le cas, nous disposerions alors d'une jurisprudence. Cependant, tout se termine en bonne intelligence. Tout un chacun dispose d'outils sur Geneanet pour prendre contact avec le propriétaire de l'arbre qui a déposé la donnée, avec une copie adressée à Geneanet, s'il trouve des informations le concernant. Dans ce cas, nous nous assurons que la donnée est modifiée ou retirée dans un temps raisonnable<sup>1</sup>.*

*Christophe BECKER  
Directeur  
Geneanet*

---

<sup>1</sup> Depuis le mois de février 2015, dont datent ces propos, Geneanet a poursuivi son développement : aujourd'hui, le site accueille plus de 3 millions de visiteurs par mois et a passé le cap des 3 milliards d'individus référencés. Geneanet fêtera à la fin de l'année 2016 ses 20 ans d'existence.